



Organização Mundial de Saúde
Escritório Regional Africano

Téi: (242) 06 508 11 14/06 508 11 16 – Satellite : (47) 241.39100/39695
Fax : - Satellite: (47) 241.39501/39503 - Fax Direct: (47) 241.39506

In reply please refer to:
Prière de rappeler la référence :
Favor indicar a referência:

11 AOUT 2014

Son Excellence Monsieur le Ministre
Ministère de la Santé
B.P. 232
Cité Administrative (Bâtiment 11)
Koulouba, Bamako
Mali

Excellence Monsieur le Ministre,

Mesures à prendre après la déclaration de la maladie à virus Ébola comme constituant une urgence de santé publique de portée internationale

L'épidémie actuelle de maladie à virus Ébola en Afrique de l'Ouest touche désormais quatre pays de la sous-région, notamment la Guinée, le Libéria, la Sierra Leone et le Nigéria. Au 6 août 2014, un total de 1769 cas avait été notifié dans ces quatre pays, pour 950 décès. Les personnels de santé sont également touchés par la maladie, avec 165 cas notifiés pour 79 décès.

Reconnaissant le risque potentiel de propagation de la flambée épidémique d'Ébola et les préoccupations qui continuent d'être soulevées aux niveaux national, régional et international, et suite à la réunion ministérielle d'urgence et au Sommet des chefs de Gouvernement de la CEDEAO tenu à Accra (Ghana), certaines mesures importantes ont été prises, en particulier la mise en œuvre de stratégies de riposte accélérées et la création d'un centre sous-régional de coordination basé à Conakry (Guinée). D'autres actions ont été adoptées par la réunion extraordinaire des trois chefs d'État de l'Union du fleuve Mano afin d'essayer d'interrompre la propagation de la maladie à virus Ébola.

.../...

Copie pour information à :
Monsieur le Représentant de l'OMS, Mali

... **Pièce jointe** : Comme indiqué

Suite à la réunion du Comité d'urgence convoquée en vertu du Règlement Sanitaire International qui s'est tenue les 6 et 7 août 2014, l'OMS a déclaré que la flambée épidémique d'Ébola constituait une urgence de santé publique de portée internationale. Comme conséquence de cette déclaration, je vous envoie en annexe la Déclaration de l'OMS sur la réunion du Comité d'urgence du Règlement Sanitaire Internationale concernant la flambée de maladie à virus Ebola en Afrique de l'Ouest en 2014.

Conformément aux recommandations, l'OMS continuera de fournir l'appui nécessaire et toutes les informations pertinentes sur l'épidémie de maladie à virus Ébola.

Veillez agréer, Excellence Monsieur le Ministre, l'assurance de ma haute considération.



Dr. Luis G. Sambo
Directeur régional